

## Conseil municipal de la Commune de Quézac

### **Compte rendu de la séance du mardi 05 mai 2015**

Présents : Flore THÉRON, Claude BEAU, Patrick BOSCH, Lydie COUDERC, Pascal FRAZZONI, Rolland MÉJEAN, Marthe PÉDULLA, Gaspard PICANDET, Marie-Aude SAINT-PIERRE

Représentés : Marie BOUCHE

Absents / excusés : Guillaume BELLATON

Secrétaire(s) de la séance:

Marie-Aude SAINT-PIERRE

#### **Ordre du jour :**

Subventions accordées aux associations

Gratification d'une stagiaire

Dénomination d'un voie communale

Questions diverses :

Choix de l'entreprise pour les travaux de Fayet

PCS

Le Conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Marie Martin, récemment décédée.

#### **Délibérations du conseil :**

##### **N°027 Subventions accordées aux associations pour l'année 2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* d'accorder les subventions aux associations qui en ont fait la demande :

#### **Subventions 2015**

1	APELIQ, parents d'élèves de l'école privée d'Ispagnac	1045,00 €
2	Parents d'élèves de l'école publique d'Ispagnac	550,00 €
3	Société des Amis de l'école publique de Florac	275,00 €
4	Parents d'élèves de l'école publique St Énimie La Santrimiole	55,00 €
5	FSE Collège Florac	990,00 €
6	FSE Collège St Énimie	110,00 €
7	Association de préfiguration de l'ASA de Quézac	600,00 €
8	Blajounels	600,00 €
9	Comité des fêtes de Quézac	600,00 €
10	La Prévention routière Lozère	100,00 €
11	Ligue contre le cancer Lozère	100,00 €

12	Restos du cœur Lozère	200,00 €
13	Secours catholique Lozère	100,00 €
14	Secours populaire français	300,00 €
15	Amicale des sapeurs pompiers de Florac	200,00 €
11	Ballet Bross	200,00 €
13	ASTT football de Florac	400,00 €
14	Judo club floracois	100,00 €
15	École de l'ASTT de Florac	300,00 €
16	Cinéco	100,00 €
18	Radio Bartas	100,00 €
19	Foyer rural Les Petits cailloux	1500,00 €
20	Rugby sud Lozère d'Ispagnac	400,00 €
21	École privée de Florac	55,00 €
22	Tennis club de Florac	100,00 €
23	Association en chemin...	500,00 €
24	Pétanque Floracoise	250,00 €
25	ONAC	100,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9930,00 €</b>

### **N°028 Gratification d'une stagiaire**

*Annule et remplace la délibération 2014-079*

Mme LAGACHE, stagiaire de la licence professionnelle Secrétaire administratif des collectivités territoriales sera présente dans les locaux de la mairie durant 20 semaines. Afin de lui permettre d'effectuer son stage dans de bonnes conditions, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* d'accorder une gratification de 115 € par semaine, soit la somme globale de deux mille trois cents euros (2 300,00 €) pour vingt semaines.

### **N°029 Dénomination d'une voie communale**

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Au regard de la disparition simultanée de Raymond et de Marie Martin, il est proposé de renommer la Rue du Pontet par la nouvelle dénomination Rue Marie et Raymond Martin afin de leur rendre hommage.

En effet, Marie et Raymond Martin ont marqué de leur présence la commune de Quézac, tant à titre professionnel qu'à titre personnel, par leur implication dans la vie de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *considérant* l'accord des riverains de l'actuelle rue du Pontet ; *décide* à l'unanimité, de renommer la portion de la rue du Pontet comprise entre le n°1 et le n°17 : rue Marie et Raymond Martin.

### **Questions diverses :**

#### **\*Travaux à Fayet**

Les terrains ayant été acquis par la commune, les travaux pourront démarrer à l'automne, pour une durée d'un mois.

L'appel d'offre pour l'exécution de ces travaux a eu lieu. 4 entreprises sur 5 ont répondu. L'entreprise la moins disante a aussi chiffré la reconstruction d'un mur, pour la somme globale de 34 014,00 € TTC.

L'éclairage public sera repris à cette occasion, il sera étudié la meilleure manière de réduire la consommation d'énergie. L'utilisation des nouvelles techniques comme le LED est envisageable, tout comme éteindre la nuit.

#### **\*Plan communal de sauvegarde**

Le dossier est en passe d'être finalisé. Son utilisation est expliquée au Conseil municipal : il s'agit de l'outil de référence en cas de crise grave sur la commune. Les conseillers municipaux sont invités à le relire avant de le rendre exécutoire auprès de la Préfecture.

#### **\*Cérémonie du 8 mai**

Invitation est lancée afin d'assister à la cérémonie qui se tiendra à 17 h devant le monument aux morts de la commune.

#### **\*Agenda 21**

Une réunion à son sujet s'est tenue lundi 4 mai, avec une forte affluence côté élus et citoyens. Couplés avec la Charte du Parc national des Cévennes, les processus enclenchés devraient permettre d'expérimenter et de développer des actions concrètes sur la commune concernant l'écologie et le développement durable.

#### **\*Usine de l'eau de Quézac**

Un repreneur potentiel doit donner sa réponse avant l'été, il s'agit d'une personne qui possède déjà une usine de production d'eau de source en Ardèche.

#### **\*Événements à venir**

La mairie sera fermée les 14 et 15 mai prochain.

Une réunion des élus des communes du bassin de vie est prévue prochainement afin de débattre de l'évolution des communes, pour préserver le lien social et le maintien de la vie locale.

La Fête de la musique se tiendra à Quézac le 21 juin autour du four à pain de Bieisse, pour le déjeuner.

Le 18 juillet, ce sera la fête de Quézac, et le passage du Tour de France dans les gorges du Tarn.

Le 12 septembre, sera fêté le 20e anniversaire de l'usine. De nombreuses animations sont prévues.

Le repas intergénérationnel se tiendra fin septembre.

Le Conseil n'ayant plus de sujet à traiter, la séance est levée à 20 heures.

Une fois la séance close, la famille de Marie Martin remercie le Conseil pour la décision de renommer la rue du Pontet en hommage à leurs parents récemment décédés.